

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° :  
2021-CC-05-066

**BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF  
(SPANC) – DECISION MODIFICATIVE N°1**

\*\*\*\*\*

Séance du :  
**18 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi dix-huit novembre, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle du conseil municipal à Chamant, Place Pierre Barrachin, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le **mardi 9 novembre 2021**, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

\*\*\*\*\*

**Siégeaient à l'assemblée :**

Nombre de  
Délégués :

- En exercice : 44  
- Présents : 22  
- Représentés : 18  
- Votants : 40  
- Absents : 4

Monsieur BATTAGLIA Alain	Monsieur MARECHAL Guillaume
Madame BENOIST Magalie	Monsieur MELIQUE Jacky
Monsieur BLOT Laurent	Madame MIFSUD Florence
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean- Pierre
Monsieur CURTIL Benoît	Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Monsieur DIEDRICH Wilfried	Madame PRUVOST BITAR Véronique
Monsieur DUMOULIN François	Monsieur ROLAND Dimitri
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Madame SIBILLE Elisabeth
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile	Monsieur SICARD Bruno
Monsieur GRANZIERA Gilles	Madame TONDELLIER Viviane
Madame LUDMANN Véronique	

\*\*\*\*\*

Résultats :

- Pour : 40  
- Contre : -  
- Abstention : -

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur ACCIAI Maxime à Monsieur GRANZIERA Gilles  
Monsieur BARON Jean-Marc à Monsieur CURTIL Benoît  
Madame BONGIOVANNI Julie à Monsieur DIEDRICH Wilfried  
Monsieur BOUFFLET Pierre à Monsieur BATTAGLIA Alain  
Monsieur GEOFFROY Rémi à Madame BENOIST Magalie  
Monsieur GUEDRAS Daniel à Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine  
Madame JAUNET Christel à Monsieur DUMOULIN François  
Madame LAPIE Dominique à Madame GAUVILLE-HERBET Cécile  
Monsieur LEFEVRE Sylvain à Madame SIBILLE Elisabeth  
Monsieur LESAGE William à Monsieur CHARRIER Philippe  
Madame LOISELEUR Pascale à Monsieur GAUDUBOIS Patrick  
Madame LOZANO Michelle à Monsieur BATTAGLIA Alain  
Madame MARTIN Emilie à Monsieur GRANZIERA Gilles  
Monsieur NOCTON Laurent à Madame TONDELLIER Viviane  
Madame PIERA Pascale à Madame MIFSUD Florence  
Monsieur REIGNAULT Patrice à Madame LUDMANN Véronique  
Madame REYNAL Sophie à Madame PRUVOST BITAR Véronique  
Madame ROBERT Marie-Christine à Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre

\*\*\*\*\*

Secrétaire de séance :  
**François DUMOULIN**

**Etaient absents remplacés par un suppléant :**

Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc par Madame BELGUERRAS Martine

**Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'absence :**

Monsieur BOULANGER Damien  
 Monsieur FROMENT Daniel  
 Madame GORSE-CAILLOU Isabelle  
 Monsieur PATRIA Alexis

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 22 présents et 18 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint en application de l'article 6 de la loi 2020-1379 du 14 novembre 2020 (modifié par l'article 10 de la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021) qui dispose que, par dérogation aux dispositions du CGCT, les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, [...] ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Il procède ensuite à l'examen de la question.

**Monsieur le Président expose à l'Assemblée délibérante :**

Une décision modificative n°1 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif 2021 est nécessaire afin permettre la prise en charge financière du nombre croissant des demandes de contrôle des usagers, il est proposé de voter une enveloppe supplémentaire de crédits budgétaires de 6 000,00 euros.

Le budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif s'équilibre au moyen des redevances perçues auprès des usagers avec une marge excédentaire de 25%. Cet excédent de fonctionnement d'un montant de 1 500,00 euros devrait permettre de financer une seconde série de diagnostics initiaux réglementaires sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes des Trois Forêts.

**Section de fonctionnement :**

	Chapitres	BP 2021	DM 1	BP 2021 + DM 1	Observations
DEPENSES	Chapitre n°011 : Charges à caractère général	21 484,44 €	6 000,00 €	28 984,44 €	Sous-traitance Véolia : Contrôles des installations des usagers
	1 500,00 €		Diagnostiques initiaux (écarts) sur le territoire de l'ancienne CC3F		
	Chapitre n°012 : Charges de personnel	2 250,00 €	0,00 €	2 250,00 €	-
	<b>TOTAL</b>	<b>23 734,44 €</b>	<b>7 500,00 €</b>	<b>31 234,44 €</b>	
RECETTES	Chapitre n°002 : Résultat de fonctionnement reporté	1 234,44 €	0,00 €	1 234,44 €	-
	Chapitre n°70 : Produits de service	22 500,00 €	7 500,00 €	30 000,00 €	Refacturation aux usagers des contrôles effectués sur les installations
	<b>TOTAL</b>	<b>23 734,44 €</b>	<b>7 500,00 €</b>	<b>31 234,44 €</b>	

**Après avoir entendu l'exposé,**

### LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable en vigueur ;

**Vu** la délibération en date du 30 mars 2021 prenant acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire ;

**Vu** la délibération n° 2021-CC-02-034 en date du 15 avril 2021 de vote du budget primitif 2021 du Service Public d'Assainissement Non Collectif ;

**Vu** l'avis de la Commission des finances du 9 novembre 2021 ;

**Considérant** qu'il convient d'apporter des modifications au budget annexe 2021 du Service Public d'Assainissement Non Collectif par le biais d'une décision modificative n°1 ;

### DECIDENT A L'UNANIMITÉ

**Article 1 : de VOTER** la décision modificative n°1 au budget annexe du SPANC 2021, par nature et par chapitre, tel que présenté ci-après :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	BUDGET PRIMITIF 2021	DM 1	BP 2021 + DM 1
Chapitre n°011 : Charges à caractère général	21 484,44 €	7 500,00 €	28 984,44 €
Chapitre n°012 : Charges de personnel	2 250,00 €	0,00 €	2 250,00 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>23 734,44 €</b>	<b>7 500,00 €</b>	<b>31 234,44 €</b>
Chapitre n°002 : Résultat de fonctionnement reporté	1 234,44 €	0,00 €	1 234,44 €
Chapitre n°70 : Produits de service	22 500,00 €	7 500,00 €	30 000,00 €
<b>Total des recettes</b>	<b>23 734,44 €</b>	<b>7 500,00 €</b>	<b>31 234,44 €</b>

**Article 2 : d'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son Représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, à Senlis, le 18 novembre 2021

Et ont signé au registre les membres présents,

Pour lequel il est certifié conforme,



**Guillaume MARECHAL**

*Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise*